

NEWSLETTER 3 LAÏCITÉ 40



La Laïcité n'est pas une opinion, c'est la liberté d'en avoir une !

Le présent bulletin a pour objectif de faire du lien entre l'association, ses membres, ses sympathisants et ses partenaires.



Les **27 et 28 septembre** nous étions présents à Narrosse au YOUF Festival sur le thème de l'engagement. De belles conférences avec les participations des élus locaux, nombre de lycéens ont pu interroger et s'interroger sur l'engagement.

Le festival met en valeur la citoyenneté, la présence de l'association « A-VOTE » en témoigne pour inciter les jeunes à s'exprimer par les urnes.



La plaque Républicaine, fabriquée par l'ébéniste d'Art « Anken » de Saubusse, a été acquise par le conseil départemental des Landes pour l'apposer sur tous ses 37 collèges. 6 communes réparties sur l'ensemble du département l'ont acquise également, installée sur le bâtiment de la mairie ou celui de l'école. L'association remercie les collectivités pour leur accompagnement dans la promotion de la République et de la Laïcité, remercie également les élus locaux et départementaux pour l'organisation d'événement symbolique comme à Angresse ci-dessous.

ANGRESSE

Un hommage à la liberté d'expression a eu lieu au collège

Mercredi 16 octobre 2024 à 10 heures, une cérémonie d'hommage à Samuel Paty et Dominique Bernard s'est déroulée au collège d'Angresse. En présence d'élus des quatre communes du secteur, du conseiller départemental et de l'association Laïcité 40, Daniel Baillieu, principal du collège, a précisé que ces enseignants avaient été assassinés en défendant la liberté d'expression, un des piliers de la démocratie en France. Il a aussi rappelé que si l'école est ainsi attaquée, c'est parce qu'elle joue également son rôle d'éveilleur

de conscience, de formateur d'individus éclairés et qu'elle dérange ceux qui s'en prennent à la laïcité.

Temps de recueillement

Plusieurs élèves ont pu lire des extraits du discours de Jean Jaurès en 1905 relatif à la loi de séparation de l'Église et de l'État. Ce temps de recueillement a été l'occasion d'inaugurer la plaque financée par le Conseil départemental des Landes, de revenir sur les valeurs de la République et en particulier d'évoquer cette notion de laïcité.

Alain Garanx



L'inauguration de la plaque Républicaine au collège d'Angresse : Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité. Nous y étions, Merci à Julien Duizabo membre du conseil d'administration de l'association. Beaucoup d'émotions en ce mercredi 16 octobre 2024. Un hommage fort pour Samuel Paty et Dominique Bernard et l'inauguration de la plaque qui symbolise le respect de la laïcité à l'école.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE JOURNAL SUD OUEST - 25 octobre

Suite à l'annulation du spectacle de la compagnie Point Zéro par le lycée privé sous contrat de Saint Jacques de Compostelle « Le message véhiculé sur le genre et la sexualité qui ne nous semblait pas adapté au projet éducatif et pastoral que nous défendons. » « Une représentation cassant les frontières entre le masculin et le féminin ».

Il est d'abord surprenant pour le lycée de s'engager et de réserver un projet culturel sans avoir pris connaissance en amont du contenu. Une activité pédagogique de ce type, réservée certainement sur le site ADAGE du Rectorat, se prépare par les enseignants avec un objectif ancré dans les programmes scolaires. De ce fait, l'activité culturelle est gratuite pour les élèves mobilisés par classes. Ce qui interroge le fonctionnement même du lycée sur ses activités culturelles.

On peut également reprocher au lycée, de prendre une décision radicale pour les 180 élèves. Ne pas laisser le choix aux lycéens de participer à la pièce de théâtre, c'est les empêcher de pouvoir se forger eux-mêmes une réflexion sur le genre, leur permettre l'autonomie intellectuelle et morale sur ce sujet, ce que l'on peut résumer par une réduction de leur liberté de conscience par la direction du lycée qui est sous contrat et subventionné par l'État.

L'école a un rôle d'émancipation des élèves qu'elle accueille, elle doit offrir à chacun des apprenants la possibilité de s'élever sans être soumis à des choix ou références dogmatiques ou spirituelles.

Nous ne pouvons que regretter que le lycée n'ait pas adopté une position laissant le choix aux élèves au lieu d'annuler purement et simplement l'activité, qu'en pense les enseignants du lycée qui étaient concernés par ce projet ?

Plus largement, il s'agit dans cette situation d'une infraction à l'article 1er de la loi Debré du 31 décembre 1959 qui prévoit que pour être financé par des fonds publics, un établissement scolaire privé doit souscrire un contrat par lequel il s'engage à respecter les programmes nationaux d'enseignement définis par le ministère de l'Éducation nationale, ainsi que la liberté de conscience des enseignants et des élèves.

L'association Laïcité 40, dans son rôle de défense du principe de la laïcité, alertera les autorités académiques.

SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE Laïcité 40 entend alerter les autorités académiques

L'établissement a refusé d'envoyer 180 élèves assister à une pièce de théâtre. « Une infraction » selon l'association pour la défense du principe de laïcité

Mardi 8 octobre, le groupe scolaire Saint-Jacques-de-Compostelle devait combler 180 places sur les 435 disponibles dans l'Atrium de Dax. Au programme : un spectacle de marionnettes queers mis en scène par Jean-Michel D'Hoop, libre adaptation de la pièce « Le Songe d'une nuit d'été » de William Shakespeare. Les presque 200 élèves ne sont jamais venus. En cause, « le message véhiculé sur le genre et la sexualité

ne nous semblait pas adapté au projet éducatif et pastoral que nous défendons », justifiait Emmanuel Ortolio, le directeur de « Saint-Jacques ».

Loi Debré

Après avoir suscité un point d'actualité lors de la session du Conseil départemental du vendredi 18 octobre, l'émoi autour de cette présence avortée a rebondi dans le monde associatif. Il s'agit



Le groupe scolaire Saint-Jacques-de-Compostelle a récemment inauguré le Centre d'études supérieures catholiques des Landes. ISABELLE LOUYER / SO

ainsi, selon Laïcité 40, d'une « infraction à l'article 1^{er} de la loi Debré du 31 décembre 1959, qui prévoit que pour être financé par des fonds publics, un établissement scolaire privé doit souscrire un contrat par lequel il s'engage à respecter les programmes nationaux d'enseignement définis par le mi-

nistère de l'Éducation nationale, ainsi que la liberté de conscience des enseignants et des élèves ». Dans un communiqué de presse, l'association landaise, « dans son rôle de défense du principe de la laïcité », mentionne qu'elle « alertera les autorités académiques ».

Pierre Larquier

L'association LAÏCITÉ 40



L'association a participé le 2 novembre 2024 à l'assemblée générale de l'association pour le droit de mourir dans la dignité à Saint-Paul-lès-Dax sur la Fin de Vie. En présence de M Causse Député des Landes et des représentants MGEN, partenaires du pacte progressiste, un moment d'échange réussi

L'association LAÏCITÉ40 est désormais signataire du Pacte Progressiste de Fin de vie

Mont-de-Marsan : Samuel Paty a désormais une place à

son nom

Arnaud - Judith - Terrance



À l'initiative de Céline Piot, ancienne professeure d'histoire-géographie, maîtresse de conférences en histoire et référente laïcité, et avec l'accord du Conseil municipal, la place située devant le lycée Despiau porte désormais le nom de Samuel Paty.

L'association LAICITE 40 était représentée par J Henrard, D Tortigue et R Trezéguet pour rendre l'hommage au professeur d'histoire-géographie assassiné le 16 octobre 2020, « Mont-de-Marsan fait désormais partie des communes qui se lèvent pour dire que les lumières ne s'éteindront jamais devant l'obscurantisme, quel qu'il soit. » Ces mots tenus par Céline Piot, caractérisent l'importance du moment.



En présence d'Isabelle Garon, de la médiathèque de Magescq, Henri Pena-Ruiz a mis la laïcité au cœur du débat. G.B.

Des membres de l'association étaient présents le **4 octobre** à la conférence « Pourquoi la laïcité » de M Pena Ruiz, organisée par la médiathèque de Magescq en collaboration avec l'UFAL.

« Les rencontres de la laïcité » a eu lieu le matin du **16 novembre 2024** à Bénesse les Dax. Nous étions une quinzaine de personnes, le débat a été animé et s'est prolongé autour d'un repas commun sous la forme d'une auberge espagnole.



l'amitié.

Nous avons organisé à Narrosse le **13 décembre** la conférence « De la nécessité de la laïcité » de M Eddy Khaldy (Président des Délégués Départementaux de l'Education Nationale). Le débat a été animé et s'est prolongé autour du verre de



L'intervention de l'association LAICITE40 en Préfecture, le 21 novembre 2024 avec les référents laïcité des services publics



L'intervention de l'association le 12 décembre sur le thème de « la laïcité dans les services de soins » devant 120 étudiants de l'institut de formation des personnels de soins à Dax.



L'association est intervenue le 19 décembre 2024 à la demande de la communauté de commune Chalosse Tursan sur le thème « la laïcité et neutralité » pour 30 personnels administratifs, gestion, services de soins, éducatifs, périscolaires, de maintenance.....

Des mises en situations réelles ont été présentées permettant aux personnels de se positionner, d'échanger et surtout de rafraichir le principe de laïcité, les lois, la réglementation.

L'association a été invitée le 9 décembre à participer à l'inauguration de la plaque Républicaine « Fraternité » installée sur le parvis du lycée Haroun Tazieff



L'association a participé le 9 décembre à l'inauguration de la plaque Républicaine à l'entrée du collège Lubet Barbon de Saint Pierre du Mont



L'agenda de l'association :

6 mars 2025 : 18h assemblée générale de l'association à la MICA de Saint Paul Les Dax

17 mai 2025 : la fête de la laïcité sur le site des glaciers à Saint Vincent de Paul, organisée par LAICITE40 et la ligue de l'enseignement des Landes



L'association était présente aux vœux de Mme la Préfète des Landes ce vendredi 7 janvier 2025 en Préfecture



L'association était présente à la *conférence -débat animée par Najat Vallaud Belkacem et François Dubet autour de leur ouvrage "Ghetto scolaire. Pour en finir avec le séparatisme"*

LAICITE40
Président : M Régis Vanackère
EVAC 9 Rue de Borda
40100 Dax
Mél : laicite40@orange.fr

- www.laicite40.fr
- www.facebook.com/associationLaicite40
- www.instagram.com/laicite40/
- www.youtube.com/@Laicite40

Les publications : L'association reçoit de nombreuses publications provenant d'autres réseaux de départements très divers en France. Guylain Chevrier, notre dernier conférencier nous diffuse les chroniques radios ou presse en lien avec la Laïcité. Au sein de l'association, nous avons nos ressources abondées aussi par l'association laicité64 et le collectif Laïque 64, et, un formateur académique aux valeurs de la République.

Vous voulez adhérer, contactez-nous : laicite40@orange.fr, l'adhésion est annuelle en année civile de 20 euros.

Vous voulez être sympathisant de l'association, contactez-nous : laicite40@orange.fr